



# Ville de Pecquencourt

Arrêté Municipal

N° 2024/08/2152

Ville de Pecquencourt,  
place du Général de Gaulle  
59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27.94.49.80  
E-mail : [mairie@pecquencourt.fr](mailto:mairie@pecquencourt.fr)  
Du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

## **BROCANTE rue d'ANCHIN LE DIMANCHE 01 SEPTEMBRE 2024**

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures nécessaires de sécurité pour la Braderie Brocante de la rue D'ANCHIN, le dimanche 01 septembre 2024 organisé par la commune de PECQUENCOURT.  
Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules dans la rue.

### Arrête

#### ARTICLE I :

**La circulation est interdite le 01/09/2024 à partir de 07h00 jusqu'à 16h00** dans les rues suivantes :

- Rue d'ANCHIN à partir de l'intersection de la rue Estienne D'ORVES, jusqu'à l'intersection de la rue CYRILLE VALLEE

**Le stationnement des véhicules est interdit à partir de 06h00 jusqu'à 16h00** dans la rue d'ANCHIN jusqu'à l'intersection de la rue CYRILLE VALLEE.

#### ARTICLE II :

La mise en place barrière interdisant la circulation sera fait par les services municipaux à partir de **06h00**, et sera levé à compter de la fin de la manifestation.

**Le stationnement dans cette partie de rue sera considéré comme gênant par l'arrêt municipal et fera l'objet d'une mise en fourrière le cas échéant.**

**Les riverains de la rue D'ANCHIN compris dans la limite de la brocante, devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour laisser l'axe libre d'axé aux exposants.**

#### ARTICLE III :

La déviation des véhicules se fera par la rue Gustave COLIEZ pour les personnes devant se rendre en direction de Montigny en OSTREVENT et par la rue du BEFFROI pour la direction de BRUILLE lez MARCHIENNES.

#### ARTICLE IV :

Les services de police ainsi que les services techniques de la ville, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. **Il sera affiché 48h avant la manifestation afin d'en avertir la population de la gêne occasionnée.**



**Fait à PECQUENCOURT, le 05/08/2024**

**Le Maire,  
Pour le maire empêché, l'adjointe déléguée,  
Agnès GRODZKI**

